

LT[®] NOTOX BLOCK MONITORING



RATS & SOURIS
RATS & MICE
RATTEN UND MÄUSE
ROTTER OG MUS
RAT EN MUIS
ROTAT JA HIIRET



FORTE APPÉTENCE POUR UNE DÉTECTION EFFICACE
HIGH PALATABILITY FOR AN ACCURATE DETECTION
SEHR BELIEBT BEI NAGETIEREN - FÜR EINE GENAUE ERKENNUNG
MEGET VÆRDSAT AF GNAVERE FOR HURTIG DETEKTION
HOGE CONSUMPTIE VOOR EEN ACCURATE DETECTIE
ERINOMAINEN MAITTAVUUS TEHOKKAASEEN HAVAINNOINTIIN



- L'application de ce produit doit impérativement être faite en toute sécurité, de manière à ce que le produit ne soit jamais en contact direct avec les denrées alimentaires fabriquées et/ou stockées sur le site
- Le monitoring de l'activité des rongeurs permet de réagir rapidement en cas de détection et d'adapter la stratégie de lutte adéquate.

FR - CARACTÉRISTIQUES ET RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

Formulation en bloc destinée à identifier la présence de rongeurs sur un site sans utiliser de substance active.

Il permet également d'habituer les rongeurs à la présence des postes d'appâtage, et d'éviter les phénomènes de néophobie.

Éliminer, le plus possible, les sources d'alimentation avant d'utiliser LT[®]NOTOX BLOCK.

Identifier les zones potentielles d'infestation de rongeurs parmi les 3 principales espèces (rat brun ou surmulot, rat noir ou des greniers, souris domestique) et repérer les zones de passage possibles (ex : le long des murs, des voies d'évacuation, des greniers, des placards électriques).

Positionner LT[®]NOTOX BLOCK à l'abri de la poussière et de l'humidité, et les protéger pour les rendre inaccessibles pour les enfants et les animaux.

Inspecter et réapprovisionner les points d'appâtage avec LT[®]NOTOX BLOCK tous les mois afin de garantir une efficacité de détection optimale.

En cas de consommation, l'activité des rongeurs est détectée. Remplacer alors LT[®]NOTOX BLOCK par des appâts actifs ou par des pièges mécaniques (plaques à glu, tapettes ou autres), en fonction des contraintes du site à traiter.

Doses d'application : 40g de produit par point d'appâtage tous les 20 mètres

GB - CHARACTERISTICS AND RECOMMENDATIONS FOR USE

Block formulation for rodent's presence detection on a site, without using active substance.

Made with the same, chosen with care, ingredients than our active paste bait; it encourages rodents to get used to the presence of bait, and avoid neophobic reactions.

Before using LT[®]NOTOX BLOCK, eliminate all food sources.

Identify potential rodent infestation areas for the three main species (brown rat or sewer rat, black rat, house mouse) and locate potential runs (ex: along the base of walls, drains, attics, electrical cabinets). Place LT[®]NOTOX BLOCK away from dust and humidity, and out of the reach of children or animals.

Inspect and resupply the bait points with LT[®]NOTOX BLOCK every month to ensure the most effective infestation detection.

If they are eaten this indicates the presence of rodents. In which case replace LT[®]NOTOX BLOCK with active bait or mechanical traps, depending on the specificities of the site in question.

Application doses : 40g of product per bait site every 20 meters.

DE - EIGENSCHAFTEN UND ANWENDUNGSEMPFEHLUNGEN

Blockförmige Rezeptur zur Erkennung von Nagetierorkommen vor Ort ohne Verwendung eines Wirkstoffs.

Er ermöglicht auch die Gewöhnung der Nagetiere an das Vorhandensein von Ködern und die Vermeidung von Neophobie.

Vor der Verwendung des LT[®]NOTOX BLOCK sollten eventuelle Nahrungsquellen soweit wie möglich entfernt werden.

Die potentiellen Nagerbefallsbereiche der 3 wichtigsten Arten (Wanderratte, Haus- oder Dachratte und Hausmaus) müssen ermittelt und die möglichen Durchgangsbereiche festgestellt werden (Beispiel: Entlang von Mauern, Kanalisationen, Speicher, Schaltschränke).

Der LT[®]NOTOX BLOCK muss an feuchtigkeits- und staubgeschützten Stellen ausgelegt werden, die von Kindern und Haustieren nicht zu erreichen sind.

Die LT[®]NOTOX BLOCK müssen jeden monat nach Ihrer ersten Anwendung kontrolliert und neu bestückt werden die optimale Erkennung eines Nagerbefalls.

Sind die Köder angefressen sind Nager vorhanden. Der LT[®]NOTOX BLOCK kann dann durch aktive Köder oder mechanische Fallen (Leimplatten, fallen, usw.) ersetzt werden.

Anwendungsdosierung : 40g Produkt pro Köder alle 20m

DK - EGENSKABER OG ANBEFALINGER FOR ANVENDELSE

Ugiftig blok til at identificere tilstedeværelse af gnavere på et område uden brug afbekæmpelsesmiddel. Endvidere vænner gnaverne sig til, at der ligger stationer med lokkemad, således at de ikke holder sig borte pga. frygt for det nye. Fjern så vidt muligt fødekilder, før du anvender LT[®]NOTOX BLOCK. Identificer mulige områder for gnaverangreb for de tre mest udbredte arter (brun rotte, sort rotte, husmus) og find så vidt muligt adgangsveje (fx: langs mure, flugtveje, på lofter, i elskabe). Placer en LT[®]NOTOX BLOCK, hvor der er tørt og støvfrit, og beskyt den, så den er utilgængelig for børn og dyr. Inspicer giftdepoter hver måned efter at LT[®]NOTOX BLOCK benyttes første gang den optimale gnavermonitoring. Hvis lokkemaden er ædt, er der gnaveraktivitet. Udskift derefter LT[®]NOTOX BLOCK med bekæmpelsesmiddel mod rotter eller mus eller mekaniske fælder, afhængigt af forholdene på det sted, der skal behandles. Anvendelsesdosis : 40g produkt pr. station med 20 meters afstand

NL - EIGENSCHAPPEN EN GEBRUIKSVOORSCHRIFTEN

Een blok-formulering bedoeld om de aanwezigheid van knaagdieren op een site te identificeren zonder het gebruik van werkzame stof. Het helpt ook om knaagdieren te laten wennen aan de aanwezigheid van lokaasdozen, en om het fenomeen van "neofobie" te voorkomen. Verwijder andere etensbronnen zoveel mogelijk voordat u LT[®]NOTOX BLOCK gebruikt. Identificeer potentiële de gebieden met infestatie bij de 3 hoofdsoorten (bruine rat, zwarte rat, huismuis) en identificeer mogelijke doorgangsgebieden (bijvoorbeeld langs muren, vluchtroutes, zolders, elektrische kasten). Plaats de LT[®]NOTOX BLOCK vrij van stof en vocht, en bescherm ze om ze ontoegankelijk te maken voor kinderen en dieren. Inspecteer en vul de lokaasdozen aan, elke maanden na de eerste toepassing van LY[®]NOTOX BLOCK die een optimale detectie-efficiëntie garanderen. Bij consumptie wordt knaagdieractiviteit gedetecteerd. Vervang dan LT[®]NOTOX BLOCK door actief lokaas of door mechanische vallen (lijmplaten, slagvallen of andere), afhankelijk van de beperkingen van de te behandelen site. Toepassingsdosissen : 40 g product per lokaasdoos alle 20 meter

FI - OMINAISUUDET JA KÄYTTÖSUOSITUKSET

Myrkytön pala, jota käytetään jyrsijöiden olemassaolon tunnistamiseen ilman torjunta-aineita. Lisäksi jyrsijät tottuvat syöttiä sisältäviin asemiin, jolloin ne eivät vierasta uusia esineitä eivätkä pysy siksi poissa alueelta. Poista mikäli mahdollista kaikki ravintolähteet ennen kuin käytät LT[®]NOTOX BLOCK. Tunnista mahdolliset jyrsijäsaastunnat (rotta, mustarotta ja kotihiiri) ja selvitä mahdolliset sisäänpääsyreitit (esim. seinien vierustat, putkistot, ullakot, sähkökaapit). Aseta yksi LT[®]NOTOX BLOCK kuivalle ja pölyttömälle paikalle, ja suojele sitä niin, etteivät lapset ja eläimet pääse siihen käsiksi. Tarkista LT[®]NOTOX BLOCK - syötti joka kuukausi optimaalisen jyrsijämonitoroinnin mahdollistamiseksi. Jos syöttiä on syöty, alueella on jyrsijöitä. Vaihda tämän jälkeen LT[®]NOTOX BLOCK- syötti torjunta-ainetta sisältävään syöttiin tai mekaanisiin loukkuihin, alueen olosuhteista riippuen. Käyttömäärä : 40 g tuotetta/asema – 20 metrin etäisyys



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LT NOTOX BLOCK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce premix est utilisé pour la fabrication d'appât rodenticide uniquement.

Ce produit est réservé à un usage industriel uniquement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : LIPHATECH S.A.S..

Adresse : Bonnel - CS 10005 .47480.Pont-du-Casse.FRANCE.

Téléphone : +33(5) 53 69 35 70. Fax : +33 (5) 53 69 35 71.

E-mail: fds@desangosse.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : .

Société/Organisme : .

Autres numéros d'appel d'urgence

France : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

24h sur 24

7 jours sur 7

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Étiquetage additionnel :

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.
NE PAS faire vomir. Rincer la bouche si la personne est consciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO₂)
- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Si l'eau contaminée atteint les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).
Disposer dans un récipient étiqueté et détruire selon législation en vigueur .

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.
Lire attentivement l'étiquette avant toute manipulation / utilisation .

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine.
Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usages pertinents identifiés à la rubrique 1.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

En cas d'exposition fréquente ou prolongée, il est recommandé de se soumettre à une vérification du temps de coagulation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

| | |
|--------------------|---------|
| Etat Physique : | Solide. |
| Sous forme de bloc | |

Couleur

| | |
|-----------|-------|
| Couleur : | beige |
|-----------|-------|

Odeur

| | |
|------------------|--------------|
| Seuil olfactif : | Non précisé. |
|------------------|--------------|

Point de fusion

| | |
|------------------------------|---------------|
| Point/intervalle de fusion : | Non concerné. |
|------------------------------|---------------|

Point de congélation

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Point/intervalle de congélation : | Non précisé. |
|-----------------------------------|--------------|

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Point/intervalle d'ébullition : | Non concerné. |
|---------------------------------|---------------|

Inflammabilité

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Inflammabilité (solide, gaz) : | Non précisé. |
|--------------------------------|--------------|

Limites inférieure et supérieure d'explosion

| | |
|--|--------------|
| Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : | Non précisé. |
|--|--------------|

| | |
|--|--------------|
| Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : | Non précisé. |
|--|--------------|

Point d'éclair

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Intervalle de point d'éclair : | Non concerné. |
|--------------------------------|---------------|

Température d'auto-inflammation

| | |
|--|---------------|
| Point/intervalle d'auto-inflammation : | Non concerné. |
|--|---------------|

Température de décomposition

| | |
|--|---------------|
| Point/intervalle de décomposition : | Non concerné. |
| pH | |
| pH en solution aqueuse : | Non précisé. |
| pH : | Non concerné. |
| Viscosité cinématique | |
| Viscosité : | Non précisé. |
| Solubilité | |
| Hydrosolubilité : | Insoluble. |
| Liposolubilité : | Non précisé. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau : | Non précisé. |
| Pression de vapeur | |
| Pression de vapeur (50°C) : | Non concerné. |
| Densité et/ou densité relative | |
| Densité : | Non précisé. |
| Densité de vapeur relative | |
| Densité de vapeur : | Non précisé. |
| 9.2. Autres informations | |
| Aucune donnée n'est disponible. | |
| 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique | |
| Aucune donnée n'est disponible. | |
| 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité | |
| Aucune donnée n'est disponible. | |

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation .

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation .

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Ne pas réutiliser l'emballage vide pour d'autres usages

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations et acronymes :

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.